

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

LIVRE SECOND.

SECONDE COLONIE FRANÇAISE,

TOUTE COMPOSÉE DE CATHOLIQUES.

[*Depuis 1632 jusqu'à l'arrivée des colons pour l'île de Montréal, en 1641.*]

CHAPITRE V.

LA COLONIE EST A LA VEILLE D'ÊTRE DÉTRUITE PAR LES IROUOIS, SI
ELLE NE REÇOIT UN SECOURS PROMPT ET PUISSANT QUE LA COMPAGNIE
LUI REFUSE, ET QUE LE ROI NE PEUT LUI ENVOYER.

I.

Cinq Français massacrés par des Sauvages alliés de la France.

Nous avons vu qu'avant l'arrivée des Anglais à Québec, des sauvages Montagnais, des Algonquins et des Hurons, quoique alliés à la France, avaient cruellement assassiné plusieurs Français et que Champlain, d'abord résolu de tirer vengeance de ces meurtres, s'était vu obligé, à la fin, d'user de dissimulation, à cause de la faiblesse où se trouvait la colonie. A son retour à Québec, en 1633, il fut témoin du meurtre d'un autre Français : le 2 juillet, l'un de ses ouvriers était occupé à blanchir du linge, à cinq cents pas du Fort, lorsqu'un sauvage Algonquin de la petite nation, s'approchant derrière cet homme, lui décharge trois coups de hache sur la tête, et l'étend par terre. Puis, comme s'il eût voulu donner à penser aux Français que ce meurtre eût été fait par quelque Iroquois, l'assassin, qui croit n'avoir été aperçu de personne, fait un tour dans le bois, et revient à sa cabane, proche de l'habitation. Au bruit des coups de hache, les PP. Brébeuf et de Noue, alors dans une cabane de Hurons, accourent et trouvent sans parole ce pauvre blessé, qui meurt le lendemain. Cependant l'assassin avait été vu, dans son crime, par deux sauvages Algonquins qui le dénoncèrent ; et Champlain le fit saisir, ce jour-là, 3 juillet, dans l'intention de le condamner au dernier supplice, afin de contenir les autres dans le devoir par cet exemple de sévérité.